



**173 Agent actif pour système de carburation MP17300200A**

Date d'impression: 23.11.2016

Code du produit: 1101160

Page 1 de 12

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

173 Agent actif pour système de carburation MP17300200A

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation de la substance/du mélange**

Additif

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fabricant**

Société: TUNAP Deutschland Vertriebs GmbH & Co. Betriebs KG  
Rue: Bürgermeister-Seidl-Str. 2  
Lieu: D-82515 Wolfratshausen  
Téléphone: + 49 (0) 8171/1600 - 0  
Téléfax: + 49 (0) 8171/1600 - 40  
e-mail: sdb@tunap.com  
Internet: www.tunap.com

**Fournisseur**

Société: TUNAP France SAS  
Rue: 166 Rue d'Altorf  
Lieu: F-67120 Dachstein  
Téléphone: + 33 (0) 388 68 64 94  
Téléfax: + 33 (0) 388 68 67 58  
e-mail: sdb@tunap.com  
Internet: www.tunap.fr

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +33 (0)1 45 42 59 59 (Orfila)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque des lésions oculaires graves.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Règlement (CE) n° 1272/2008**

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Hydrocarbures, C9 - C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques

2-méthylpropane-1-ol; isobutanol

propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

**Mention** Danger

**d'avertissement:**



**173 Agent actif pour système de carburation MP17300200A**

Date d'impression: 23.11.2016

Code du produit: 1101160

Page 2 de 12

**Pictogrammes:**



**Mentions de danger**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Conseils de prudence**

P260	Ne pas respirer vapeur.
P280	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment Eau et savon..
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**



**173 Agent actif pour système de carburation MP17300200A**

Date d'impression: 23.11.2016

Code du produit: 1101160

Page 3 de 12

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
64742-48-9	Hydrocarbures, C9 - C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques			25 - < 50 %
	919-857-5		01-2119463258-33	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1; H226 H336 H304 EUH066			
78-83-1	2-méthylpropane-1-ol; isobutanol			25 - < 50 %
	201-148-0	603-108-00-1		
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H226 H335 H315 H318 H336			
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			20 - < 25 %
	200-661-7	603-117-00-0	01-2119457558-25	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
1634-04-4	2-méthoxy-2-méthylpropane, MTBE, oxyde de tert-butyle et de méthyle			5 - < 10 %
	216-653-1	603-181-00-X		
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2; H225 H315			
173140-85-7	Oxirane, homopolymère, l'éther éthyl monoisotridecyl			1 - < 3 %
	Skin Irrit. 2; H315			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer les personnes en lieu sûr. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

**Après inhalation**

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Se laver avec beaucoup eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Consulter impérativement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Maux de tête, nausées, étourdissements, irritation de la peau fatigüe,

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**



**173 Agent actif pour système de carburation MP17300200A**

Date d'impression: 23.11.2016

Code du produit: 1101160

Page 4 de 12

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyen d'extinction approprié**

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre d'extinction.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La combustion incomplète et gaz de thermolyse de toxicité différente peuvent se produire. Dans le cas des produits hydrocarbonés tels que CO, CO<sub>2</sub>, aldéhydes et des suies. Ceux-ci peuvent être très dangereuses si elles sont inhalées en concentrations élevées ou dans des espaces clos.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eloigner toute source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Utiliser un équipement de protection individuel

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). S'assurer que toutes les eaux usées sont collectées et transférées à une station d'épuration.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir paragraphe 7  
Protection individuelle: voir paragraphe 8  
Evacuation: voir paragraphe 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Consignes pour une manipulation sans danger**

Observer le mode d'emploi.

La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage. Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).

**Préventions des incendies et explosion**

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

**Information supplémentaire**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**



**173 Agent actif pour système de carburation MP17300200A**

Date d'impression: 23.11.2016

Code du produit: 1101160

Page 5 de 12

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

**Indications concernant le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes. Aliments pour humains et animaux.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

À conserver au frais et au sec. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
78-83-1	Alcool isobutylique	50	150		VME (8 h)	
67-63-0	Alcool isopropylique	400	980		VLE (15 min)	
1634-04-4	Oxyde de tert-butyle et de méthyle	50	183,50		VME (8 h)	
		100	367		VLE (15 min)	

**Conseils supplémentaires**

- a no restriction
- b End of exposure or shift
- c in long-term exposure: after several shifts
- d prior to next shift

STEL (EC) : Short Term Exposure Limit

TWA (EC): time-weighted average

U: Urea

B: Blood

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

**Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pause et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques.

DIN EN 166

**Protection des mains**

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration (durée maximale de port) 480min

Épaisseur du matériau des gants 0,45 mm

DIN EN 374



**173 Agent actif pour système de carburation MP17300200A**

Date d'impression: 23.11.2016

Code du produit: 1101160

Page 6 de 12

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Protection respiratoire**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.  
Cas de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle pertinente est intéressant de noter:  
Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (DIN EN 141).  
Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A  
Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.  
Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide  
Couleur:  
Odeur: sur le solvant

pH-Valeur (à 20 °C): non déterminé **Testé selon la méthode** DIN 19268

**Modification d'état**

Point de fusion: non déterminé  
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 55 °C  
Point d'éclair: -28 °C ISO 3679

**Inflammabilité**

solide: non applicable  
gaz: non applicable  
Limite inférieure d'explosivité: 0,6 vol. %  
Limite supérieure d'explosivité: 12 vol. %

**Température d'auto-inflammabilité**

solide: non applicable  
gaz: non applicable  
Température de décomposition: non déterminé

**Propriétés comburantes**

Non comburant.  
Pression de vapeur: non déterminé

Densité (à 20 °C): 0,795 g/cm<sup>3</sup> DIN 51757  
Hydrosolubilité: insoluble

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé  
Coefficient de partage: non déterminé

Viscosité dynamique: Aucune information disponible. DIN 53019-1

Viscosité cinématique: < 7 mm<sup>2</sup>/s DIN EN ISO 3104  
(à 40 °C)





**173 Agent actif pour système de carburation MP17300200A**

Date d'impression: 23.11.2016

Code du produit: 1101160

Page 8 de 12

N° CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
64742-48-9	Hydrocarbures, C9 - C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques			
	par voie orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 4951 mg/l	Rat	
78-83-1	2-méthylpropane-1-ol; isobutanol			
	par voie orale	DL50 > 2830 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 24 mg/l	Rat	
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			
	par voie orale	DL50 5280 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 47,5 mg/l	Rat	
1634-04-4	2-méthoxy-2-méthylpropane, MTBE, oxyde de tert-butyle et de méthyle			
	par voie orale	DL50 3866 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 85 mg/l	Rat	

**Irritation et corrosivité**

Provoque une irritation cutanée.  
Provoque des lésions oculaires graves.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Aucune indication expérimentale relative à la carcinogénité sur l'homme disponible.  
Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.  
Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires. (2-méthylpropane-1-ol; isobutanol)  
Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Hydrocarbures, C9 - C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques), (2-méthylpropane-1-ol; isobutanol), (propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.





**173 Agent actif pour système de carburation MP17300200A**

Date d'impression: 23.11.2016

Code du produit: 1101160

Page 9 de 12

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
64742-48-9	Hydrocarbures, C9 - C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 100 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	
78-83-1	2-méthylpropane-1-ol; isobutanol				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1430 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1250 mg/l		Desmodesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1439 mg/l	48 h	Daphnia magna	
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 9640 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus.	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	
1634-04-4	2-méthoxy-2-méthylpropane, MTBE, oxyde de tert-butyle et de méthyle				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 672 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 800 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus.	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 651 mg/l	48 h	Daphnia magna	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
64742-48-9	Hydrocarbures, C9 - C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques	5
78-83-1	2-méthylpropane-1-ol; isobutanol	0,79
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	0,05
1634-04-4	2-méthoxy-2-méthylpropane, MTBE, oxyde de tert-butyle et de méthyle	0,94

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.



**173 Agent actif pour système de carburation MP17300200A**

Date d'impression: 23.11.2016

Code du produit: 1101160

Page 10 de 12

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets-Produit**

070704 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques  
Classé comme déchet dangereux.

**Code d'élimination de déchet-Résidus**

070704 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques  
Classé comme déchet dangereux.

**Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés**

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

**L'élimination des emballages contaminés**

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1993
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (2-méthoxy-2-méthylpropane, propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601 640C
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité dédagée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1993
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (2-méthoxy-2-méthylpropane, propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3



**173 Agent actif pour système de carburation MP17300200A**

Date d'impression: 23.11.2016

Code du produit: 1101160

Page 11 de 12

Code de classement: F1  
Dispositions spéciales: 274 601 640C  
Quantité limitée (LQ): 1 L  
Quantité dégagée: E2

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1993  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (tert-butyl methyl ether, propan-2-ol)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
Étiquettes: 3  
Marine polluant: no  
Dispositions spéciales: 274  
Quantité limitée (LQ): 1 L  
Quantité dégagée: E2  
EmS: F-E, S-E

**Transport aérien (ICAO)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1993  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (tert-butyl methyl ether, propan-2-ol)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
Étiquettes: 3  
Dispositions spéciales: A3  
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L  
Passenger LQ: Y341  
Quantité dégagée: E2  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364  
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquide combustible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

2010/75/UE (COV): Aucune information disponible.  
2004/42/CE (COV): Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**



**173 Agent actif pour système de carburation MP17300200A**

Date d'impression: 23.11.2016

Code du produit: 1101160

Page 12 de 12

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]:  
Méthode de calcul.

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).  
Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,4,5,6,7,8,9,10,11,15.

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road )  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*